

MAIRIE DE CHATENOY 77167

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 22 JUIN 2012
20h00

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

**Création de poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe*
**Avis sur le schéma régional de l'éolien (SRE)*

- et de supprimer 1 point :

**Attribution d'une concession dans le cimetière*

A l'unanimité, les membres présents acceptent la modification apportée à l'ordre du jour.

1°) Approbation du PV de la séance du 28 mars 2012

Le PV de la séance du 28 mars est approuvé et signé par tous les membres présents.

2°) Création de poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

La secrétaire de mairie ayant admise à ce concours il est créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 15 heures hebdomadaires, dans le même temps le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est supprimé.

3°) Avis sur LE schéma régional de l'éolien (SRE)

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal que le schéma éolien du Parc soit intégré dans le SRE et dans le SRCAE, à minima sous la forme d'avertissement soulignant la nécessaire prise en compte de celui-ci (car plus précis) pour des projets concernant son territoire. Le Conseil Municipal accepte mais tient à renouveler son opposition à l'implantation d'éoliennes, et rappelle sa délibération du 11 février 2009.

4°) Délibération corrective du Budget Primitif 2012

Pour être conforme à la nomenclature M14 abrégée de 2012 il convient de procéder aux modifications suivantes :

Compte 6063	- 4 500 €	Compte 60632	+ 4 500 €
Compte 615	- 4 000 €	Compte 61522	+ 4 000 €
Compte 6611	- 1 356.81 €	Compte 66111	+ 1 356.81
Compte 2153	- 45 700 €	Compte 21538	+ 45 700 €
Compte 164	- 2 533.29 €	Compte 1641	+ 2 533.29 €

5°) Attribution de compensation 2012

A compter de 2012 la communauté de communes versera en lieu et place de la commune la contribution à certains syndicats (Transports et Collège). Il convient donc de recalculer l'attribution de compensation du fait de ce transfert de charge, et de déduire le montant de ces participations de l'attribution de compensation.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et approuve le montant suivant des attributions de compensation :

COMMUNE	MONTANT AC 2011	MONTANT AC 2012 RETENU PAR LA CLETC	MONTANT AC 2012 RETENU PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Bagneaux sur Loing	1 850 270,08 €	1 757 143,92 €	1 757 143,92
Châtenoy	2 671,60 €	-2 262,20 €	-2 262,20
Chevrainvilliers	12 189,60 €	3 167,56 €	4 618,42
Darvault	134 701,77 €	94 320,77 €	98 663,64
Faylès Nemours	103 604,78 €	93 765,89 €	93 765,89
Garentreville	109,81 €	109,81 €	109,81
Grez sur Loing	198 301,54 €	154 499,51 €	154 499,51
Larchant	71 135,00 €	70 391,72 €	70 391,72
Moncourt Fromonville	168 532,49 €	39 505,14 €	39 505,14
Nemours	4 064 273,55 €	3 325 118,03 €	3 325 118,03
Ormesson	2 266,45 €	-7 840,23 €	-7 098,00
Saint Pierre les Nemours	2 293 553,33 €	1 985 026,06 €	1 985 026,06
TOTAL CCPN	8 901 610,00 €	7 512 945,98 €	7 519 481,93

Informations diverses

- Dans le cadre de la Communauté de communes du Pays de Nemours le Relais d'Assistantes Maternelles devrait ouvrir début 2013. Les activités d'éveils se dérouleront dans des locaux se situant sur les communes de Saint-Pierre-lès-Nemours et Moncourt-Fromonville
- Le 3 juillet 2012 la communauté de communes organise une rencontre avec les entreprises du territoire sur les projets et perspectives de développement économique de la Communauté de Communes.
- La régularisation juridique du contrat de Monsieur Millet devrait avoir lieu dans les prochaines semaines par la signature d'une convention de mise à disposition avec la commune de Maisoncelles en Gâtinais.
- **Fonds National de péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).**

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Habituellement la péréquation est établie de façon verticale, c'est à dire que l'Etat verse des dotations aux collectivités territoriales pour les compétences qu'il leur a transféré.

La loi de finances 2012 a créé le FPIC qui sera financé par la mise en place d'une péréquation « horizontale », c'est à dire que ce sont les collectivités territoriales « riches » qui aideront financièrement les collectivités « défavorisées ».

Au vu des simulations effectuées la Communauté de communes du Pays de Nemours va être un contributeur du FPIC.

Au sein de la Communauté de communes l'effort de prélèvement est réparti entre l'EPCI et les communes membres, suivant une répartition de droit commun, dérogatoire ou suivant d'autres modalités décidées par le Conseil communautaire avant le 30 juin. Dans le cas contraire c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Cet effort de la Communauté de communes et des communes membres réparti sur 5 ans financera le FPIC à hauteur d'environ 2 200 000 €, soit pour Châtenoy un total d'environ 7 500 €. Ce point va être délibéré en Conseil communautaire le 27 juin 2012.

- L'enfouissement des réseaux rue de la Mairie serait subventionné à hauteur de 70 ou 80 % du montant HT des travaux. Une réponse définitive au dossier que nous avons proposé nous sera donnée par le SIERSOSM courant 2013.

- Les redevances d'occupation du domaine versées par ERDF et France Télécom vont rapporter 300€ à la commune pour l'année 2012.
- L'eau distribuée sur Châtenoy est conforme . Le taux de nitrates est de 30mg/L. Des analyses seront faites environ 6 fois dans l'année et les résultats affichés en Mairie.
- Une réunion avec un commercial d'une entreprise d'éoliennes a eu lieu à Garentreville. Madame Beauvais s'y est rendu afin de faire connaître la position de la commune à ce sujet.
- La convention de déneigement va être signée avec Monsieur Eric DARVILLE. Il est également prévu l'achat d'une lame en caoutchouc.
- Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français demande aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer. La décision étant à prendre avant le 20 septembre 2012, celle-ci sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- Les festivités du 13 et 14 juillet sont organisées par la municipalité et le Comité des fêtes. Un coupon réponse est à retourner en Mairie avant le 8 juillet 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Sous la présidence de Denis Celadon, Maire

Etaient présents :

Mmes Evelyne Beauvais, Picot Laurence, Pannese Magalie, Tellier Murielle
Mr MONSALLIE Richard

Absent excusé :

Mr MORVAN Eric (pouvoir à M.Denis Celadon)
Mr MOREIRA DA COSTA Victor (pouvoir à M.Richard MONSALLIE)

Secrétaire de Séance :

Mme Picot Laurence

Châtenoy, le 27 juin 2012

**Le Maire,
Denis CELADON**

